



Département des LANDES

Arrondissement de DAX

Tél. 05 58 73 04 83

E-mail : mairie@sordelabbaye.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021

**Nombre de conseillers
en exercice : 15**

**Nombre de conseillers
présents : 15**

**Nombre de conseillers
votants : 15**

**Date de la convocation :
30/09/2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le sept du mois de septembre à vingt et une heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de SORDE L'ABBAYE,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme LABORDE Marie-Françoise, Maire.

Présents : Mme LABORDE Marie-Françoise, Mme THUILLIER Fabienne, M. CASSIO Michel, M. SAPHORE Didier, Mme BROUSTICK Marie-Laure, M. DAVID Daniel, Mme DA ROCHA Céline, M. LABEYRIE Jean-Paul, Mme MAGENDIE Sylvie, M. POUY Gilbert, Mme SAPHORE Isabelle, M. BAREIT Sébastien, M. DEYRES Bruno, M. TRESSE Jacques et M. LAPEYRE Thibault.

Absent excusé :

M. LAPEYRE Thibault est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Attribution d'une prime exceptionnelle aux agents dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID 19.
- Plan de financement et autorisation à solliciter des subventions pour la candidature au label Petite Cité de Caractère.

- Questions diverses :
 - Location de bureau
 - Licence IV
 - Bulletin municipal
 - Décorations de Noël
 - Convention usage de l'église

2021-027 : ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID 19

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à La Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88,

VU la déclaration de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), en date du 30 janvier 2020, relative à l'émergence du COVID-19,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

VU la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, notamment son article 11,

VU le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

CONSIDERANT que l'article 8 du décret n°2020-570 du 14 mai 2020 donne la possibilité à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public local d'instaurer une prime exceptionnelle à ces personnels et d'en fixer les modalités d'attribution dans la limite du plafond réglementaire,

CONSIDERANT que dans la collectivité tous les agents ont dû s'adapter aux contraintes liées à la crise sanitaire, pour assurer la continuité du fonctionnement des services.

Après en avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents,

➤ **DECIDE :**

- D'instituer la prime exceptionnelle à tous les agents fonctionnaires titulaires et stagiaires.
- Le montant attribué est fixé à 150 €.
- Elle sera versée en une seule fois au mois de novembre 2021.
- L'autorité territoriale est chargée de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent. Elle détermine également les modalités de versement.
- La présente délibération prend effet à compter du 8 octobre 2021.

2021-028 : Plan de financement et autorisation à solliciter des subventions pour la candidature au label Petite Cité de Caractère.

Madame le Maire précise que la commune peut prétendre à l'octroi de subventions pour la réalisation de ce projet. Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter un soutien financier selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT <i>prévisionnel</i> COMMUNE DE SORDE-L'ABBAYE - 2021			
	COUT HT		SUBVENTIONS
Honoraires	35 000,00 €	CCPOA	5 000,00 €
		CD40	7 000,00 €
		Leader	14 000,00 €
TOTAL	35 000,00 €	COUT HT	26 000,00 €
		Reste à charge pour la commune	9 000,00 €

Après en avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents,

- Accepte le plan de financement tel qu'il est présenté
- Décide à la majorité des membres présents ou représentés :
 - De donner pouvoir à Madame le Maire afin de solliciter les demandes de subventions auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, du Conseil Départemental des Landes et du programme Leader.
 - D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ces demandes de subventions,

QUESTIONS DIVERSES

- **Location de bureau** : suite à la demande de M. Jopiero Baker, architecte à Sorde-L'abbaye, concernant la location d'un bureau pour recevoir ses clients pendant ses travaux, le conseil municipal décide de lui louer un bureau au-dessus de la salle des fêtes de 18h à 21h pendant 6 mois moyennant 100€/mois.

- **Licence IV** : des échanges sont en cours avec la sous-préfecture afin de connaître les conditions d'utilisation d'une seconde licence IV pour la commune. M. Nicolas Fuertes, propriétaire d'une licence IV serait prêt à la vendre à la commune.
- **Bulletin municipal** : lancement aux associations, les idées pour les rubriques sont les bienvenues. La distribution est prévue en janvier.
- **Décorations de Noël** : la rue bourg neuf est également prévue d'être décorée à Noël.
- **Convention usage de l'église** : une rencontre a eu lieu avec M. le curé, Elia et France-Caroline de la communauté de communes concernant le festival des abbayes qui aura lieu le 26 juin 2022. Une convention entre les 3 parties va être signée concernant l'organisation.

Informations :

-La commission culture extramunicipale se réunira le mercredi 31 octobre à 20h.

-Le nom de la maison des sœurs voté est : A CASA

La séance est levée à 22 h 45

Suivent les signatures.

CONSEIL DU 7 OCTOBRE 2021

NOM PRENOM	SIGNATURES
LABORDE Marie-Françoise	
THUILLIER Fabienne	
CASSIO Michel	
SAPHORE Didier	
POUY Gilbert	
LAPEYRE Thibault	
DEYRES Bruno	
BROUSTICK Marie-Laure	
MAGENDIE Sylvie (née NAZAIRE)	
BAREIT Sébastien	
DAVID Daniel	
SAPHORE Isabelle	
TRESSE Jacques	
LABEYRIE Jean-Paul	
DA ROCHA Céline	